

La meilleure manière de décrire le phénomène économique consiste à dire que 60 p. 100 des transactions enregistrées par Investissement Canada ont été des acquisitions et 40 p. 100 des créations d'entreprises. Évidemment, l'opposition a mis l'accent sur la valeur des actifs et non pas sur la valeur commerciale réelle. Les acquisitions mettent habituellement en cause des entreprises dont les actifs sont solidement établis. Quant à la valeur commerciale, elle ne reflète que les modestes frais de démarrage investis à court terme dans les nouvelles entreprises mises sur pied par des étrangers. Elle ne rendent pas compte du potentiel de croissance et de création d'emplois des nouvelles entreprises.

Entre le 1er juillet 1985 et le 31 décembre 1986, 573 nouvelles entreprises ont été créées aux termes de la Loi sur Investissement Canada. Ce sont là 573 nouveaux employeurs. Ces nouvelles entreprises ont créé des emplois. Cela démontre que le climat instauré par notre gouvernement est favorable aux investissements et à la création d'emplois, comme nous l'avions promis aux Canadiens.

Notre option et nos politiques ont permis d'instaurer un climat propice aux investissements tout en protégeant les secteurs clés. Dans le domaine des investissements, nous avons du mal à faire oublier la mauvaise impression laissée par le gouvernement précédent. Lorsque je voyage à l'étranger, j'entends constamment dire: «Le Canada est peu accueillant pour les investisseurs étrangers. Son Programme énergétique national a entraîné des expropriations et le refus de certains investissements». Nous avons perdu des emplois et des capitaux dont nous avons grand besoin. Notre industrie pétrolière a été immobilisée, ce qui a dévasté des secteurs complets de notre économie.

Je désire maintenant aborder le mandat de notre négociateur, ce dont j'ai déjà parlé à la Chambre très ouvertement et à maintes reprises. Comme je le disais, M. Reisman est mandaté par le Cabinet pour discuter des investissements reliés au commerce extérieur et pour entendre toute les propositions américaines de portée plus générale. Nous l'encourageons à le faire. Au cours de la dernière séance de négociation, les Américains n'ont pas soumis de texte mais proposé oralement, comme nous le rapportent nos négociateurs, certaines dispositions sur les investissements qui pourraient figurer dans un accord bilatéral.